



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 11 novembre 2019, le conseil a adopté le règlement numéro **1927** intitulé « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET UN EMPRUNT DE 300 250 \$** », ayant pour objet de décréter la réalisation des travaux de réparation à la réserve d'eau potable, des travaux de remplacement d'une unité de climatisation et des travaux de remplacement du système d'éclairage à l'usine d'épuration, de travaux d'imperméabilisation de regards d'égout sur le réseau de collecte des eaux usées et, afin d'en permettre la réalisation, un emprunt du même montant.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter les 2, 3, 4, 5 et 6 décembre 2019 et par la directrice du Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 décembre 2019.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Le règlement est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / principaux règlements municipaux.

Veuillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 6^e jour de janvier 2020.

La greffière,
Isabelle Boileau